

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

Territoire Vallée Sud - Grand Paris

Commune du Plessis-Robinson



PLAN LOCAL D'URBANISME

2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Révision du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2015

Mise à jour n° 1 du PLU constatée par arrêté du 14 avril 2017

Modification n° 1 du PLU approuvée par délibération du Conseil de Territoire du 18 décembre 2018

Modification simplifiée n° 1 du PLU approuvée par délibération du Conseil de Territoire du 17 avril 2019

Mise à jour n° 2 du PLU constatée par arrêté du 23 décembre 2019

Mise à jour n° 3 du PLU constatée par arrêté du 12 mars 2020

SOMMAIRE

1 – POURSUIVRE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE	
POURSUIVRE LE RENOUELEMENT DES TISSUS DEGRADES	5
PRESERVER LE TISSU PAVILLONNAIRE	6
SAUVEGARDER LE PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER REMARQUABLE	6
DEVELOPPER DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS REpondANT AUX BESOINS DE LA POPULATION	7
2 – AFFIRMER LA MIXITE DE LA VILLE	
RENFORCER LA MIXITE FONCTIONNELLE DES QUARTIERS	8
AMELIORER LA REPARTITION DE LA MIXITE SOCIALE SUR LE TERRITOIRE	8
MAINTENIR UNE DIVERSITE DE LOGEMENTS	9
3 – SOUTENIR ET MOBILISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE	
POURSUIVRE LA MODERNISATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE	10
OPTIMISER LE FONCIER A VOCATION ECONOMIQUE A PROXIMITE DES NOUVEAUX TRANSPORTS COLLECTIFS	11
PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DU TELETRAVAIL GRACE AU DEPLOIEMENT DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	11
CONFORTER LE TISSU COMMERCIAL	12
4 – POURSUIVRE LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
LUTTER CONTRE L'ETALEMENT URBAIN-OBJECTIFS CHIFFRES DE CONSOMMATION DE L'ESPACE	13
PROMOUVOIR ET VALORISER LA TRAME VERTE ET BLEUE	13
OPTIMISER LE TISSU URBAIN ET S'APPUYER SUR LES PROJETS DE TRANSPORTS COLLECTIFS	14
FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	15
METTRE EN PLACE UNE GESTION ECONOMIQUE EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	17
MAITRISER LES ENERGIES ET AMELIORER LES PERFORMANCES ENERGETIQUES	17
POURSUIVRE LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES ET LES RISQUES	18

LE PADD, PROJET DE VILLE

Le PADD expose les **intentions et politiques prioritaires de la municipalité** pour les années à venir en matière de développement, d'aménagement et de préservation du cadre urbain. Le règlement, les documents graphiques et les Orientations d'Aménagement et de Programmation permettent de traduire **les enjeux, stratégies et options d'aménagement retenues**.

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. »

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. » (Article L.123-1-3 du Code de l'urbanisme).

La ville du Plessis-Robinson connaît depuis plusieurs années une évolution urbaine importante qui s'est ancrée dans la perspective d'améliorer le cadre de vie, la mixité fonctionnelle et sociale, le parcours résidentiel et l'attractivité de son tissu économique. Les opérations de renouvellement urbain engagées (Cœur de Ville, nouvelle Cité-Jardins, quartier du Collège, revitalisation de Novéos) ont permis de qualifier le cadre de vie des Robinsonnais et d'offrir un environnement plus agréable écologique, mais aussi plus fonctionnel.

Pour l'avenir, la collectivité souhaite poursuivre ces enjeux de renouvellement urbain, afin d'apporter à tous un cadre de vie amélioré dans des quartiers équilibrés et diversifiés intégrant des performances énergétiques et écologiques, bases de la ville de demain.

Située en première couronne de la région Parisienne, la ville du Plessis-Robinson doit s'inscrire dans la politique de logements menée au sein de la Région Ile-de-France, dans le cadre du SDRIF et de la loi du Grand Paris. Les Hauts de Bièvre doivent contribuer à cet effort de construction de logements à hauteur de 950 logements pour la partie alto-séquanaise dont le Plessis Robinson fait partie.

L'amélioration du cadre de vie, priorité de la Municipalité, devra donc nécessairement s'accompagner d'une poursuite de la construction neuve, pour répondre aux exigences supra-communales.

Parallèlement, la ville, dont le tissu d'entreprises est riche, souhaite conforter son rôle économique, en s'orientant progressivement vers une modernisation de son activité.

Pour poursuivre son développement, la Ville peut notamment s'appuyer sur les projets de tramway. Le T6, en fonctionnement depuis fin 2014, et le T10, dont la réalisation débutera en 2017, offrent une opportunité forte de repenser le fonctionnement de la ville, dans l'objectif de renouveler sur lui-même le territoire Ouest. Cet enjeu s'établira dans la perspective d'équilibre, de diversité et de développement durable.

La commune souhaite poursuivre l'intégration de la nature en ville dans ces nouveaux développements, dans le respect de l'environnement et la préservation des espaces naturels ou paysagers.

Le territoire s'inscrit au sein du paysage Sud de l'agglomération parisienne, caractérisé par des reliefs importants et la présence de plusieurs massifs forestiers qui marquent l'identité du Plessis-Robinson. Ces éléments, à valoriser, guideront le projet de ville du Plessis-Robinson.

Au travers du présent PADD, la ville expose les orientations fortes qu'elle souhaite porter et engager. Celles-ci s'inscrivent à la fois dans le cadre de la loi Grand Paris, du SDRIF de 2013, du Grenelle II et de la loi ALUR et prennent en compte le Porter A Connaissance du Préfet.

Le projet de ville de la ville du Plessis-Robinson se fonde sur quatre grands axes :

- Poursuivre l'amélioration du cadre de vie
- Affirmer la mixité de la ville
- Moderniser l'activité économique
- Poursuivre les actions en faveur du développement durable

1 - POURSUIVRE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Depuis plusieurs années, le cadre de vie des Robinsonnais a été significativement amélioré, notamment au travers d'opérations de renouvellement urbain d'envergure : Cœur de Ville, Nouvelle Cité-jardins, quartier du collège.

Ces quartiers sont aujourd'hui représentatifs de la nouvelle image du Plessis-Robinson. Ils constituent un cadre de référence pour le développement futur de la ville.

L'enjeu est de préserver un environnement naturel de grande qualité qui apporte au territoire une ambiance de ville-jardin, et de favoriser la poursuite du renouvellement dans la proximité du développement des transports collectifs.

Les opérations résidentielles engagées par la ville ces dernières années, essentiellement par le biais de ZAC, ont permis à la ville d'améliorer l'image et le fonctionnement de certains quartiers, tout en favorisant la diversité résidentielle. La ville souhaite poursuivre ce type d'initiatives sur des îlots vieillissants ou peu adaptés au contexte urbain d'aujourd'hui.

POURSUIVRE LE RENOUVELLEMENT DES TISSUS DEGRADES

La commune du Plessis-Robinson présente une morphologie urbaine particulière et variée. Certains quartiers se sont construits par tranches successives formant des « cités ». Au cours des dernières années, le renouvellement urbain des tissus les plus dégradés, notamment dans les Cités-Jardins, a été mené.

La ville souhaite poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants en poursuivant la reconstruction de la ville sur elle-même, tout en préservant les identités urbaines et paysagères Robinsonnaises. Certains secteurs nécessitent une attention particulière en termes de qualité urbaine et paysagère : le quartier du plateau, le quartier Novéos, les tissus urbains lâches au Sud-Est du territoire, et les entrées de ville situées le long de l'avenue Paul Langevin.

Pour modifier l'image de la commune, construite à l'origine sur la base d'une mono-fonctionnalité des constructions, les enjeux de développement urbain des opérations d'aménagement, en cours ou en projet, portent sur l'intégration d'une diversité urbaine et sociale des fonctions du territoire.

Diverses actions (constructions neuves, rénovations, réhabilitations, habillages des façades...) pourront être menées au cours des prochaines années de manière à créer un paysage urbain cohérent et harmonieux.

Les actions devront également viser à améliorer le confort de vie dans les logements, parfois vétustes : isolation thermique, accessibilité...

Une même qualité des espaces publics et paysagers devra notamment être recherchée, pour créer un fil conducteur paysager entre les quartiers guidé par le souci de restaurer les continuités écologiques.

PRESERVER LE TISSU PAVILLONNAIRE

Le tissu pavillonnaire occupe une place importante dans la morphologie urbaine du Plessis-Robinson. Disséminé sur le territoire, il participe à l'identité de la ville et constitue un maillon important de la trame verte. La commune confirme ainsi la préservation du tissu pavillonnaire dans les quartiers du Coteau et en partie dans le quartier de la Terrasse-Robinson et du Hameau.

Outre la préservation de cette forme urbaine sur le territoire, l'enjeu est également de permettre son évolution (adaptation, extension du bâti), en particulier lorsque les terrains ou les constructions sont modestes. L'amélioration des performances énergétiques sera également recherchée.

SAUVEGARDER LE PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER REMARQUABLE

Si la ville du Plessis-Robinson est confrontée à des enjeux de maîtrise de la croissance urbaine et donc de densification et de renouvellement urbain, la question patrimoniale est intégrée dans sa politique d'aménagement de demain.

La volonté de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine est affirmée par la nécessité de protéger et de transmettre un héritage architectural et paysager.

Cette orientation se traduit par la poursuite des protections de ce patrimoine par les divers outils d'urbanisme.

Concernant plus particulièrement le patrimoine bâti, le clocher de la chapelle Saint Jean Baptiste, classé à l'inventaire supplémentaires des Monuments Historiques, protège tout particulièrement le « cœur de ville ». Les Cités-Jardins Haute et Basse avec les Pavillons « art-déco » des années 1930 et la Terrasse Robinson sont des sites inscrits. Ces protections constituent des Servitudes d'Utilité Publique. Par ailleurs, d'autres sites et bâtis exceptionnels pourront faire l'objet d'une protection particulière dans le PLU.

Concernant les espaces paysagers, la ville réaffirme également la poursuite de leurs protections par le biais de divers outils réglementaires qui parfois se recoupent (Espaces Boisés Classés, protections « sites classés » et « inscrits », Espace Naturel Sensible,...). Ces protections s'appliquent plus particulièrement à la biodiversité du quartier du Bois des Vallées (bois de la Garenne et de la Solitude), du parc Henri Sellier, de l'Etang Colbert et de la Vallée aux Loups.

Pour consolider la protection des arbres remarquables répertoriés au Cadastre Vert, il est également poursuivi leur protection au titre de l'article L.123.1.5-III-2 du Code de l'Urbanisme

Au titre de ce même article, la Ville protège et développera également certains points de vue remarquables en particulier depuis la terrasse Robinson.

DEVELOPPER DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS REpondant AUX BESOINS DE LA POPULATION

Afin d'accompagner au mieux son développement démographique au sein des quartiers, la Ville veillera à répondre aux besoins en équipements publics de proximité, notamment en matière scolaire, culturel, de petite enfance et de sport. Elle s'attachera aussi à ce que les équipements rénovés ou créés soient mis en service au fur et à mesure des besoins.

- Les équipements scolaires : Au cours des dernières années, plusieurs groupes scolaires ont fait l'objet de restructuration. La rénovation de l'école François Peatrick est programmée ainsi que l'extension du groupe scolaire Joliot Curie. La capacité d'accueil de certains établissements se verra augmenter. La volonté d'accueillir un nouveau lycée, en remplacement du Lycée Montesquieu (problèmes de cohabitation, taille limitée), est réaffirmée.
- Les équipements de la petite enfance : Depuis quelques années, des efforts importants ont été réalisés par la Ville pour satisfaire les demandes des familles. Ces efforts se poursuivront à l'avenir à travers la réalisation de plusieurs structures multi-accueil publiques ou privées, réparties sur l'ensemble du territoire.
- Les équipements sportifs : La commune est riche en équipements sportifs. Ils se concentrent principalement au sein et à proximité du Parc des Sports, sur la partie Ouest de la commune. Dans le but de renforcer la vocation sportive du territoire, les équipements sportifs doivent faire l'objet d'un développement significatif.
- Les équipements administratifs : Il est envisagé la réhabilitation de la mairie.
- Les équipements culturels : La ville construit, à proximité du marché couvert, un pôle culturel qui disposera de locaux modernes et spacieux, répondant aux besoins d'une ville de près de 30 000 habitants. Ce pôle permettra d'élargir l'offre culturelle de la ville grâce à la réalisation entre autres d'une salle de spectacle, d'un pôle de musiques actuelles, de deux salles de cinéma, d'une médiathèque, de salles de réception, de salles d'art plastique et d'un studio d'enregistrement. De nouveaux équipements complémentaires pourront être envisagés pour renforcer l'offre culturelle de la ville.
- Les réseaux de télécommunication : Le développement de la ville numérique, et de ses services aux habitants et entreprises, est un enjeu important pour l'avenir. La mise en place du Très-Haut-Débit est en cours sur la commune.

2 – AFFIRMER LA MIXITE DE LA VILLE

RENFORCER LA MIXITE FONCTIONNELLE DES QUARTIERS

Pour modifier l'image de la commune, construite à l'origine sur la base d'une mono fonctionnalité des quartiers, les grandes opérations d'aménagement récentes ont cherché à introduire une diversité des fonctions.

Cependant aujourd'hui encore, la commune du Plessis-Robinson reste marquée par plusieurs entités urbaines dotées d'une fonction prédominante : secteurs d'habitats collectifs, certains secteurs d'habitats individuels ou encore zones d'activités économiques. La volonté de la ville est d'introduire de la mixité fonctionnelle au sein de ces quartiers.

Notamment, les secteurs du Parc d'activités Novéos, du Parc des Sports et du Parc Technologique pourront faire l'objet de l'intégration d'une mixité fonctionnelle, mêlant logements, activités, commerces et équipements, irrigués par le passage du nouveau tramway Antony-Clamart.

Dans les secteurs résidentiels notamment sur le Plateau situé à l'Ouest du territoire, le PLU favorisera le développement de la diversité des fonctions : logements, artisanat, équipements, commerces de proximité...

Là où la mixité existe déjà, notamment au sein des quartiers rénovés, les différentes fonctions seront confortées.

Le renforcement de la mixité urbaine au sein des quartiers va dans le sens de la réduction de l'utilisation de la voiture, répondant ainsi aux objectifs de l'Agenda 21 des Hauts-de-Seine et du Livre Vert de la commune matière de lutte contre le changement climatique.

AMELIORER LA REPARTITION DE LA MIXITE SOCIALE SUR LE TERRITOIRE

Avec plus de 41% de logements sociaux, le Plessis-Robinson présente une très grande mixité sociale, bien supérieure aux seuils définis par la loi qui fixe un seuil de 25 % des résidences principales. On constate cependant une répartition inégale des logements sociaux sur le territoire. La volonté de la commune est de se rapprocher des seuils définis par la loi en favorisant la construction de logements privés et de redistribuer cette mixité sociale, de manière plus équilibrée sur chaque secteur. C'est pourquoi les quartiers nouveaux intégreront une part de logements sociaux.

MAINTENIR UNE DIVERSITE DE LOGEMENTS

L'étude du parc d'habitat de la commune révèle que les logements intermédiaires (2, 3, 4 pièces), produits très recherchés, constituent l'essentiel du parc.

Cette diversité de logements permet de favoriser les parcours résidentiels sur le territoire en répondant aux besoins des habitants et notamment des familles.

Une offre équilibrée participe également à l'attractivité du territoire en permettant l'arrivée de nouveaux ménages sur la commune.

A l'avenir, la ville souhaite maintenir cette diversité de typologies de logements en adéquation avec les caractéristiques de sa population.

3 – SOUTENIR ET MOBILISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE

POURUIVRE LA MODERNISATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

La ville du Plessis-Robinson accueille un tissu important d'entreprises, qui s'est développé essentiellement à partir de 1950.

Depuis les années 1990, on note une mutation des activités présentes sur la commune : quelques sites industriels ont été remplacés par des immeubles de bureaux.

Le parc d'activités Novéos, principale zone d'emplois de la commune, a fait l'objet d'une modernisation au cours des dernières années. Il a accueilli de grandes entreprises telles que Renault et MBDA.

Ainsi, aujourd'hui, le domaine du « transport, commerce et services divers » domine l'activité robinsonnaise. Cette dynamique sera poursuivie à l'avenir.

Compte-tenu de la qualification élevée des actifs robinsonnais, la tertiarisation du tissu économique va dans le sens d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emplois au sein de la commune. Néanmoins d'autres formes d'activités seront également accueillies dans un souci de mixité et d'optimisation.

L'indicateur de concentration d'emploi est élevé puisqu'il est de 101,5 (nombre d'emplois / nombre d'actifs résidents dans la commune - INSEE 2010) ; quand cet indicateur tend vers 100, il est considéré comme satisfaisant.

La Ville souhaite maintenir cet équilibre et pour cela elle s'est fixée les objectifs suivants :

- modifier l'image de l'activité économique en encourageant la modernisation et la mutation du patrimoine le plus obsolète, en facilitant son adaptation ou sa reconstruction aux critères de développement durable, pour pérenniser son attractivité économique.
- favoriser l'intégration des activités économiques au tissu résidentiel permettant ainsi le rapprochement des habitants de leur lieu de travail.
- recomposer le tissu économique en lien avec l'enfouissement de la ligne Très Haute Tension qui grève aujourd'hui certains terrains.
- repenser sa desserte en lien avec la réalisation d'un échangeur complet sur l'autoroute A86 et l'arrivée des tramways (T6 et T10).

RATIONNALISER ET DENSIFIER LE TISSU URBAIN ET EN PARTICULIER LES ESPACES A VOCATION ECONOMIQUE A PROXIMITE DES NOUVEAUX TRANSPORTS COLLECTIFS

La surface à vocation économique représente environ 60 hectares, soit 17.5% du territoire, essentiellement concentrés à l'ouest au sein de trois zones d'activités (Novéos, La Boursidière, le Parc technologique). Le pôle bénéficie d'atouts propices au développement économique : situation géographique, grandes infrastructures de transport, proximité d'équipements...

Toutefois, le tissu économique apparaît aujourd'hui lâche et appelle une réflexion quant à son optimisation.

La modernisation et la diversification des zones d'activités permettent une plus grande concentration d'emplois. La commune souhaite donc privilégier une utilisation plus dense et rationnelle des espaces et constructions économiques de ces secteurs.

L'optimisation des espaces à vocation économique devra améliorer l'équilibre actif/emploi que la ville a su instaurer au fil du temps et la diversification fonctionnelle des zones d'activités.

PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DU TELETRAVAIL GRACE AU DEPLOIEMENT DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le développement de la ville numérique et de ses services aux habitants et entreprises est un enjeu important. Le renforcement de l'attractivité du territoire passe en effet par le développement des réseaux de communication à très haut débit. L'objectif est de répondre à l'augmentation continue des besoins en termes d'échanges d'informations via des supports de plus en plus volumineux des entreprises et des particuliers et de permettre aux entreprises de proposer des services innovants, via un réseau de télécommunication de grande capacité.

Aujourd'hui, le développement des télécommunications est assuré par les opérateurs privés et par le réseau Très Haut Débit, en cours de déploiement, qui prévoit d'équiper 100% du territoire en très haut débit en 6 ans.

Le réseau Très Haut Débit (THD) accessible à tous (particuliers, entreprises, collectivités locales) permettra de desservir tous les immeubles en fibre optique.

L'installation au Plessis-Robinson a démarré en 2011 et se conjugue avec le réseau communal pour desservir tous les bâtiments en fibres optiques ; l'enjeu est de réaliser des économies, d'améliorer la sécurité et de favoriser l'apprentissage dans les écoles. L'objectif est d'enterrer le réseau et de le mutualiser avec celui de Numericable, de France Télécom et d'ERDF, afin de limiter au maximum les travaux de voirie. Ce réseau sera développé notamment dans le cadre des futurs aménagements.

Le Très Haut Débit (THD) avec le déploiement de la fibre optique sur toute la commune renforçant le réseau déjà existant devrait ainsi favoriser le développement du télétravail.

CONFORTER LE TISSU COMMERCIAL DANS CHACUN DES QUARTIERS

La commune dispose d'un tissu commercial relativement diversifié. Les trois principaux pôles commerciaux sont le Cœur-de-Ville, l'avenue Charles de Gaulle, ainsi que le secteur de l'avenue de la Libération, le long du marché.

La commune souhaite favoriser la création et le développement de centralités commerciales de différentes échelles afin de réduire les déplacements et favoriser la diversité commerciale, tout en accompagnant les besoins nouveaux des programmes de construction et de logements.

L'équipement commercial devra tenir compte de ces besoins, tout en veillant à la protection du commerce de détail et de proximité.

La politique de stationnement de la ville vise à préserver le dynamisme commercial en favorisant la rotation des véhicules à proximité des zones de chalandise.

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès aux commerces pour tous les Robinsonnais, la commune souhaite conforter les pôles de proximité situés au cœur des tissus résidentiels.

Le développement d'une dynamique commerciale à l'Ouest de la ville, accessible dans le futur à partir des nouvelles lignes de tramway, pourra être envisagé dans le cadre de l'intensification urbaine projetée sur ce secteur.

4 – POURSUIVRE LES ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

LUTTER CONTRE L'ETALEMENT URBAIN – OBJECTIFS CHIFFRES DE MODERATION DE CONSOMMATION DE L'ESPACE

L'enveloppe urbaine au Plessis Robinson est fixée car la Ville ne dispose pas d'importantes réserves foncières. Elle souhaite en effet maintenir **un équilibre entre « nature préservée » et « urbanisation maîtrisée »**.

Pour les prochaines années, l'enjeu municipal reste de poursuivre l'optimisation de l'espace urbain pour préserver les espaces naturels sur le territoire.

C'est dans ce contexte que la ville envisage de poursuivre une politique de renouvellement et de reconstruction de la ville sur elle-même ; l'enjeu restant de mieux consommer les espaces urbains vieillissants, pour notamment répondre à ses obligations auprès de l'Etat de production de logement.

Les seules consommations d'espaces naturels ou paysagers qui sont intervenues dans le cadre de la présente révision, reposent sur la substitution de 2,6 hectares d'Espaces Boisés Classés (EBC) en Espaces Verts à Protéger (EVP), au titre de l'article L.123-1-5-III-2 du Code de l'Urbanisme. Cette substitution permet d'améliorer le fonctionnement d'équipements collectifs situés dans ces espaces, de permettre et faciliter les opérations de renouvellement urbain ou moderniser la protection d'espaces naturels et paysagers.

En outre, les grands projets d'aménagement (sur le quartier Novéos-parc technologique-parc des sports et sur le quartier Ledoux) prévoient, dans le cadre de leur renouvellement, une large place à la création d'espaces verts publics et privés.

PROMOUVOIR ET VALORISER LA TRAME VERTE ET BLEUE

L'une des caractéristiques du Plessis-Robinson tient à ses espaces paysagers répartis sur l'ensemble du territoire, qui jouent le rôle de « réservoirs biologiques » et contribuent au cadre de vie de qualité, tant recherché par les habitants.

Si aujourd'hui la ville du Plessis-Robinson est presque entièrement urbanisée, elle présente encore sur son territoire d'importants espaces naturels qui jouent le rôle de « réservoirs biologiques »: le parc Henri Sellier, le bois de la Garenne, le bois de la Solitude, le parc de la Vallée aux Loups, l'étang Colbert...

Ces espaces de végétation et de boisements ont un intérêt écologique évident car ils abritent de nombreuses espèces animales et végétales. Ces éléments paysagers constituent les principaux maillons de la trame verte et bleue, que la ville entend protéger et mettre en valeur.

L'objectif de la Ville reste de tirer profit de cet environnement exceptionnel, de pérenniser ce patrimoine « vert » par des mesures de protection.

Il s'agit également de valoriser et de développer les circuits et les itinéraires entre les espaces verts de la commune et de l'agglomération (liaisons entre le parc Henri Sellier et le parc de la Vallée aux Loups, Circuit vert entre la forêt de Verrières et la forêt de Meudon). L'enjeu étant de favoriser le déplacement d'espèces et ainsi de constituer ou renforcer des continuités écologiques (corridors).

L'aménagement de ces circuits doit permettre de « retisser » des relations entre les différents pôles urbains et récréatifs de la ville. Son rôle est de proposer une nouvelle manière de circuler au profit des piétons et des vélos. Il s'agira principalement d'aménager de nouveaux espaces urbains verts et de réaliser des plantations en accompagnement de voiries (suivant le modèle de l'avenue Léon Blum et de l'avenue Charles de Gaulle par exemple). L'enjeu étant de créer ainsi des zones relais qui mailleront les trames verte et bleue au sein du tissu bâti de l'agglomération.

Les projets d'aménagement ou de construction pourront favoriser la réalisation d'espaces verts, de mailles douces paysagées et d'espaces en eau sur le territoire, en reprenant, par exemple, l'esprit de la Nouvelle Cité-Jardins.

OPTIMISER LE TISSU URBAIN ET S'APPUYER SUR LES PROJETS DE TRANSPORTS COLLECTIFS

Le Plessis-Robinson est concerné par l'arrivée de deux nouvelles lignes de tramway :

- Le T6, en fonctionnement depuis fin 2014, longe la frontière Nord du territoire, sans desservir directement la commune,
- Le T10, dont le début des travaux est projeté pour 2017, desservira le territoire à l'Ouest par l'avenue Paul Langevin.

Au SDRIF de 2030, les secteurs de renouvellement urbain sont localisés principalement dans la proximité de ces nouvelles infrastructures et notamment identifiés « secteurs à fort potentiel de densification », avec l'objectif de favoriser les déplacements doux.

Dans la lignée de cet objectif, l'Ouest communal constitue un secteur mutable important disposant d'un fort potentiel de recomposition et de valorisation urbaine et paysagère.

Il s'agit en premier lieu de rationaliser le parc économique Novéos et le parc technologique à travers la réalisation d'un véritable quartier de ville intégrant la poursuite de la tertiarisation, la réalisation de nouveaux logements, accompagnés de commerces et d'équipements. Dans le même temps, la ville envisage d'optimiser le parc des sports, qui avec l'arrivée du Racing, a déjà engagé la mixité de ses usages et de poursuivre le développement des installations sportives sur et en dehors de ses limites actuelles.

Il s'agit en second lieu de travailler en partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat pour rénover, requalifier et réhabiliter son parc de logements situé sur le plateau Ouest. Cet aménagement sera l'occasion d'introduire une mixité sociale et fonctionnelle, sur un secteur aujourd'hui exclusivement réservé à l'habitat social.

FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS

Actuellement, malgré un réseau de transports en commun plutôt efficace (autobus) et maillé aux pôles d'emplois régionaux (réseau ferré, autobus), l'automobile reste le mode de déplacement le plus utilisé par les Robinsonnais.

Si le réseau de transport collectif de la commune ne constitue pas encore une véritable alternative à la voiture, les perspectives de développement sont d'ordre à améliorer sensiblement la situation.

L'Est de la commune bénéficie d'ores et déjà de la proximité de la gare RER Robinson. Le T6 permet de desservir efficacement la partie Nord du territoire, et à terme le T10 assurera la desserte de la partie Ouest.

Au-delà des améliorations attendues de la desserte en transports collectifs, la politique municipale s'est engagée depuis plusieurs années dans le développement d'un maillage cohérent et efficace des déplacements alternatifs à la voiture pour améliorer les liaisons inter-quartiers. Les espaces verts, les pôles de vie et les équipements publics constituent des éléments structurants à ce maillage, raccordés aux chemins verts départementaux.

C'est ainsi que le cœur de ville et la nouvelle Cité-Jardins Haute ont bénéficié, lors de leur aménagement d'un traitement qualitatif des espaces publics avec une large place donnée aux circulations douces, et notamment reliée aux autres quartiers

Conformément au PDUIF, la transformation des axes routiers en boulevards urbains structurants (RD2, RD60 et RD 75) est engagée tant pour valoriser le paysage que pour sécuriser les déplacements (piétons, cyclistes, automobilistes) en réduisant notamment la vitesse des automobilistes.

Des aménagements cyclables inscrits au Plan de développement des circulations douces du Conseil général des Hauts-de-Seine ont ainsi été réalisés sur les avenues Léon Blum et Paul Langevin. Par ailleurs, le réaménagement récent de l'avenue Charles-de-Gaulle, dans la continuité des travaux réalisés sur l'avenue Léon-Blum, a permis la réalisation d'une piste cyclable dans les deux sens de circulation.

Parallèlement, dans sa quête de réduire la part de la voiture et de tendre vers une ville où il fait bon vivre, moins bruyante et moins polluante, la Ville a mis en place une série d'actions :

- Mise en place du « Plan Vélo » dont le but est de « circuler plus sûr et plus facile » et qui consiste à améliorer le réseau de pistes cyclables, d'en créer le cas échéant de nouvelles, et de réaliser des infrastructures adaptées (locaux à vélos sécurisés aux endroits stratégiques du territoire).
- Mise en place d'un PPP (Partenariat Public Privé) pour rénover les rues des quartiers résidentiels du Coteau (au Nord de la commune) et de Robinson (au Sud). Dans ce cadre 40% des voies auront ainsi été refaites, dont la plus grande partie entre 2011 et 2013. Le but est d'améliorer les conditions de circulation des habitants, l'accessibilité ainsi que l'esthétique des lieux.
- Mise en place de la couverture progressive du territoire de secteurs où la vitesse est limitée à 30 km/h, hormis les trois axes D2, D60 et D75.
- Mise en place de parcours piétonniers autour du patrimoine bâti et du patrimoine naturel de la ville.
- Rabattre les circulations douces sur le réseau de transports collectifs.
- Création de points « Autolib », répartis dans la ville et tout particulièrement à proximité des activités économiques.

Dans la poursuite de la volonté d'améliorer et de réguler le stationnement afin d'améliorer le cadre de vie, la Ville envisage les actions suivantes :

- Encourager le stationnement sur la parcelle et notamment en sous-sol.
- Réaliser des locaux pour les vélos dans les constructions nouvelles.
- Rationaliser le stationnement public de manière à contrôler et à réduire l'usage de la voiture en dissuadant son utilisation. Pour des déplacements domicile-travail, il s'agit par exemple de faciliter le stationnement aux abords des pôles de transports collectifs.
- Mettre en place une politique pour dissuader le stationnement des voitures « ventouses » sur les lieux publics.

METTRE EN PLACE UNE GESTION ECONOMIQUE EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Les actions qui sont engagées sont soumises aux obligations du Schéma Directeur d'Assainissement qui visent :

- à limiter le ruissellement des eaux pluviales et à tendre vers le 0 rejet,
- à utiliser, en compatibilité avec le paysage architectural, des dispositifs adaptés à la rétention des eaux pluviales (espaces verts, noues, matériaux de voiries spécifiques,...),
- à limiter les surfaces imperméables (présence de pleine terre), ainsi qu'en menant une politique de récupération des eaux de pluie,

Ce type d'actions permet non seulement le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement, mais également de limiter les ruissellements sur les voiries, diminuant ainsi la dégradation des infrastructures et améliorant le cadre de vie des habitants.

Par ailleurs, la commune du Plessis-Robinson favorise la réduction de la consommation d'électricité et de gaz, en favorisant la mise en place des systèmes de télérelevés des informations relatives à la consommation qui permettent aux usagers d'être informés en cas de fuite, de mieux regarder et piloter leur consommation. Ce système permettra de favoriser le pilotage des sources d'éclairage public actuel tout en les remplaçant par des solutions plus économes.

MAITRISER LES ENERGIES ET AMELIORER LES PERFORMANCES ENERGETIQUES

Le Plessis-Robinson est une des communes de la Région Parisienne très impliquées dans la lutte contre le changement climatique. Pour mener une politique de développement durable, elle veille non seulement à réduire les émissions de CO2 avec l'utilisation de véhicules propres, mais également à gérer de manière optimale ses ressources. La ville s'engage donc à mener des actions pour protéger l'environnement, aussi bien en améliorant la gestion de l'eau et des déchets qu'en utilisant des énergies renouvelables.

La commune s'est équipée, en 2013, d'un système de chauffage géothermique devant assurer la moitié des besoins en chauffage des appartements de la cité-Jardins Haute. Elle souhaite poursuivre progressivement, en développant si possible de nouveaux forages, la connexion des équipements et logements au système de géothermie (le futur pôle culturel, les bâtiments publics, le quartier Ouest...).

La commune compte également favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.

La commune souhaite poursuivre la sensibilisation de la population en l'informant des actions pouvant être entrepris pour palier au changement climatique, aux travers de réunions d'information durant lesquelles interviendraient des spécialistes.

La Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre dispose d'une carte de thermographie et des rendez-vous sont possibles pour analyser les besoins de chacun.

Un Plan Climat Energie Territorial (PCET) visant à quantifier les émissions de gaz à effets de serre via un bilan carbone sera mis en place.

Dans le cadre du PLU, la Ville veillera à prendre en compte l'impact des projets immobiliers sur l'environnement avec les mesures suivantes :

- des mesures en faveur des alternatives à l'automobile, avec des normes de stationnement deux roues dans les opérations immobilières et une attention particulière portée aux normes de stationnement automobile compte tenu de la bonne desserte de la commune par les transports en commun,
- des mesures pour accorder une place importante à la végétation sur le territoire qui influent sur le taux de CO₂,
- des mesures pour favoriser une architecture économe en énergie (rénovation et reconstruction avec isolation thermique des bâtiments, implantation bâtie et prospects favorisant éclairage et réchauffement naturels des pièces de vie, l'usage de sources d'énergies renouvelables : ventilation naturelle, panneaux solaires, végétalisation des toitures, matériaux écologiques, géothermie, etc.).

POURSUIVRE LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES ET LES RISQUES

Lutter contre le bruit

Sur la commune du Plessis-Robinson, les secteurs impactés par le bruit de l'A86 accueillent majoritairement des activités. C'est la raison pour laquelle, la ville veillera dans le cadre de la recomposition des quartiers Ouest à privilégier l'installation des bureaux et des activités aux abords de cet axe bruyant.

La Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre dans le cadre de son Agenda 21 communautaire, s'est fixée comme objectif de réduire les nuisances sonores de son territoire et de préserver les zones calmes, avec l'élaboration d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Concomitamment à cette action, la Ville du Plessis-Robinson limite l'exposition au bruit des habitants :

- voies apaisées avec une limitation de la vitesse à 30 km/heure,
- actions d'incitation aux déplacements des piétons et des cycles,
- encouragement à privilégier l'installation des bureaux et des activités aux abords des axes bruyants,
- établissement en cours d'une carte communale par le biais de l'intercommunalité.

Lutter contre les pollutions visuelles

La ville a mis en place un règlement spécial de publicité restreinte. Celui-ci est aujourd'hui en cours de révision afin de mieux préserver l'esthétique de la ville et ses paysages et lutter contre l'affichage sauvage.

Veiller à l'impact sanitaire des ondes électromagnétiques

La ville souhaite développer l'attractivité économique de son territoire et la sécurité en apportant une offre performante de services numériques, de téléphonie mobile et un accès au très haut débit.

La ville reste cependant vigilante quant à l'implantation, la fréquence et la puissance d'émission, même si ces paramètres sont règlementés par le Code des postes et des communications électroniques.

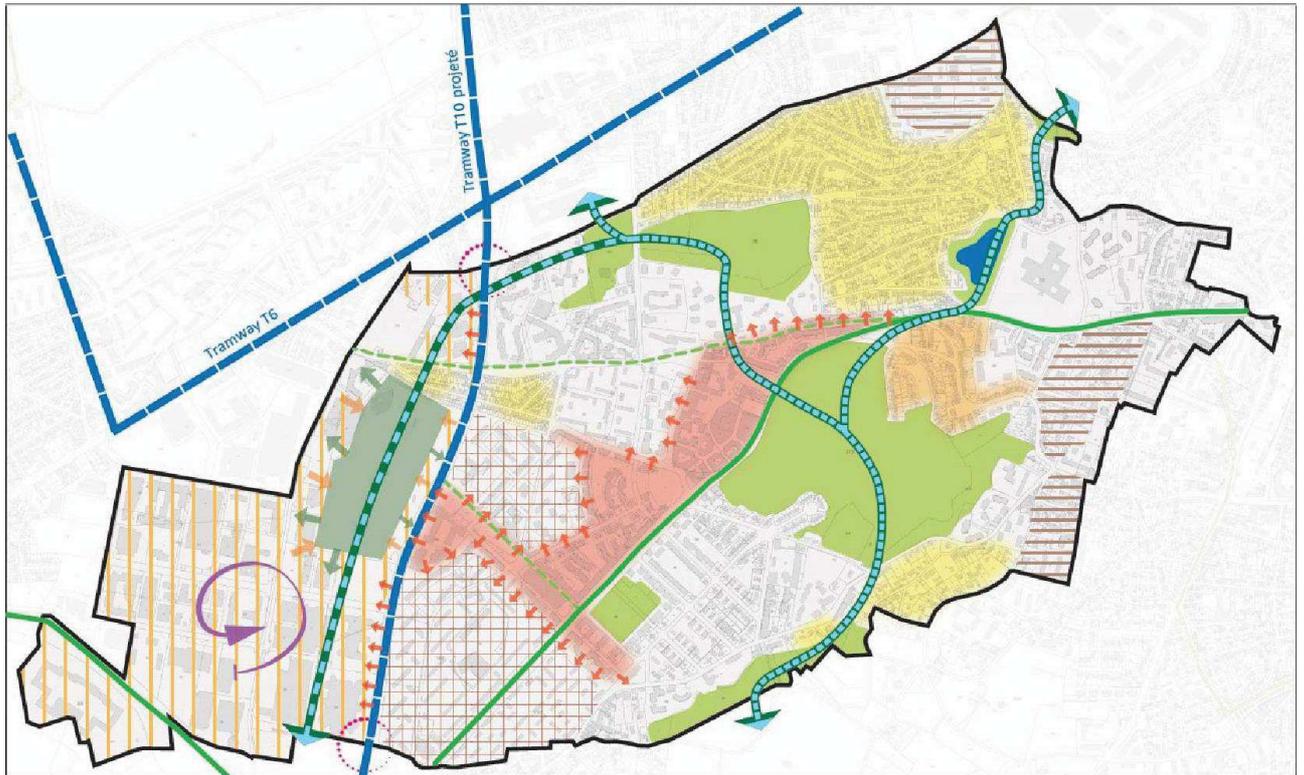
Améliorer le tri des déchets

Le plessis-Robinson dispose actuellement d'une gestion des déchets efficace, la ville souhaite poursuivre ses efforts et favoriser le tri sélectif afin d'accroître sa performance. Le tri sélectif est une étape essentielle pour la valorisation des déchets. Afin de permettre le recyclage et la préservation des ressources, la ville privilégie les Points d'Apport Volontaire (PAV) mis en place sur tout le territoire. Des conteneurs enterrés pourront être aménagés de manière à réduire les nuisances sonores dues aux passages des camions. Elle souhaite également encourager les habitants à diminuer le volume d'ordures ménagères.

Prévenir les risques

La prise en compte des risques est nécessaire pour limiter les impacts sur l'environnement. Les risques répertoriés sur le territoire du Plessis-Robinson (ruissellement, sols argileux, installations classées, canalisations de gaz notamment) font l'objet de différentes dispositions dans le PLU.

LE PADD, PROJET DE VILLE



LEGENDE

- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Mettre en valeur les nouveaux quartiers de ville : Coeur de Ville, Nouvelle Cité-Jardin | | Optimiser le secteur économique de la ville : diversification urbaine, introduction de mixité fonctionnelle |
| | Favoriser un développement cohérent de la ville en prenant comme cadre de référence les dernières opérations d'aménagement | | Optimiser et améliorer le Parc des Sports dans un souci de rationalisation des espaces et de diversification du bâti |
| | Préserver et valoriser la Cité-Jardin Basse (en partie réhabilitée) | | Améliorer le cadre de vie des quartiers d'habitat du Plateau |
| | Préserver les quartiers pavillonnaires identifiés | | Optimiser les tissus urbains et favoriser une plus grande cohérence urbaine |
| | Protéger les grandes entités naturelles | | Marquer les entrées de ville Nord et Sud par l'avenue Paul Langevin |
-
- | | | | |
|--|--|--|------------------------------------|
| | Zone dont l'urbanisation au fil de l'eau est à poursuivre | | |
| | Poursuivre la modernisation, la rationalisation et l'optimisation de Novéos et intégrer de nouvelles fonctions (logements, commerces, équipements) | | |
| | S'appuyer sur le développement des transports en commun, en cours et à venir, pour orienter le développement de la ville à l'Ouest du territoire | | |
| Poursuivre le maillage cycle de la commune : | | | |
| | Liaison existante | | |
| | Liaison à créer | | |
| | Renforcer la trame verte et bleue | | Poursuivre la trame verte et bleue |